

Dispositif de formation

Préparant au diplôme d'Etat d'infirmier de Bloc Opératoire

Promotion 2023-2025

Année 2023-2024

Institut de Formations Paramédicales
Téléphone : 02 38 78 00 00
secretariat.ibode@ifpm45.fr

- Du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 28 juin 2024 -

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES D'ORLEANS..... | 3 |
| 1. PRESENTATION GENERALE | 3 |
| 1.1 LE STATUT DE L'INSTITUT..... | 3 |
| 1.2 LES MISSIONS..... | 3 |
| 1.3 L'ORGANISATION GENERALE DE L'IFPM..... | 3 |
| LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE..... | 6 |
| 1. LE CADRE LEGISLATIF..... | 6 |
| 1.1 LES TEXTES LEGISLATIFS..... | 6 |
| 1.2 LA DEFINITION DU METIER..... | 6 |
| 1.3 LES COMPETENCES..... | 7 |
| 1.4 LA FORMATION..... | 7 |
| 1.4.1. L'organisation de la formation..... | 7 |
| 1.4.2. La formation théorique | 7 |
| 1.4.3. Les stages cliniques..... | 9 |
| 1.4.4. Les évaluations..... | 10 |
| 1.4.5. L'équipe pédagogique | 12 |
| 1.4.6. Les stratégies pédagogiques | 12 |
| 1.4.7. Les instances | 12 |
| 1.5 LE DIPLOME D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE..... | 13 |
| ANNEXES..... | 14 |

INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle du projet pédagogique propre à chaque année de formation. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Les dispositifs de formation tout au long de la formation serviront de cadre de référence, de feuille de route aussi bien pour les apprenants que les professionnels de l'IFPM et les professionnels intervenants lors des cours et des stages.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients, sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant, au cours de sa formation, cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul ou au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Régional d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect :
- La tolérance,
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel,
- La rigueur,
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions,
- L'interdisciplinarité,
- Les pratiques de soins partagées,
- La solidarité,
- La volonté de décloisonner les filières,
- L'équité,
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous.

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structures, mobilises et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES D'ORLEANS

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 LE STATUT DE L'INSTITUT

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Régional d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs d'activités publics et privés et de l'engagement des apprenants. Il dispense des services répondant aux besoins de formation de différentes populations dans le sens des valeurs et des missions du C.H.R. d'ORLEANS.

1.2 LES MISSIONS

L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique dispose que **L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES (IFPM)** a pour **mission** :

- La formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut ou l'école est autorisé(e) ;
- La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage ;
- La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation ;
- La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
- La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

L'IFPM forme des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

- En réponse aux besoins et demandes de la population,
- En milieu hospitalier, extra hospitalier et en secteur libéral,
- En tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'étudiant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

1.3 L'ORGANISATION GENERALE DE L'IFPM

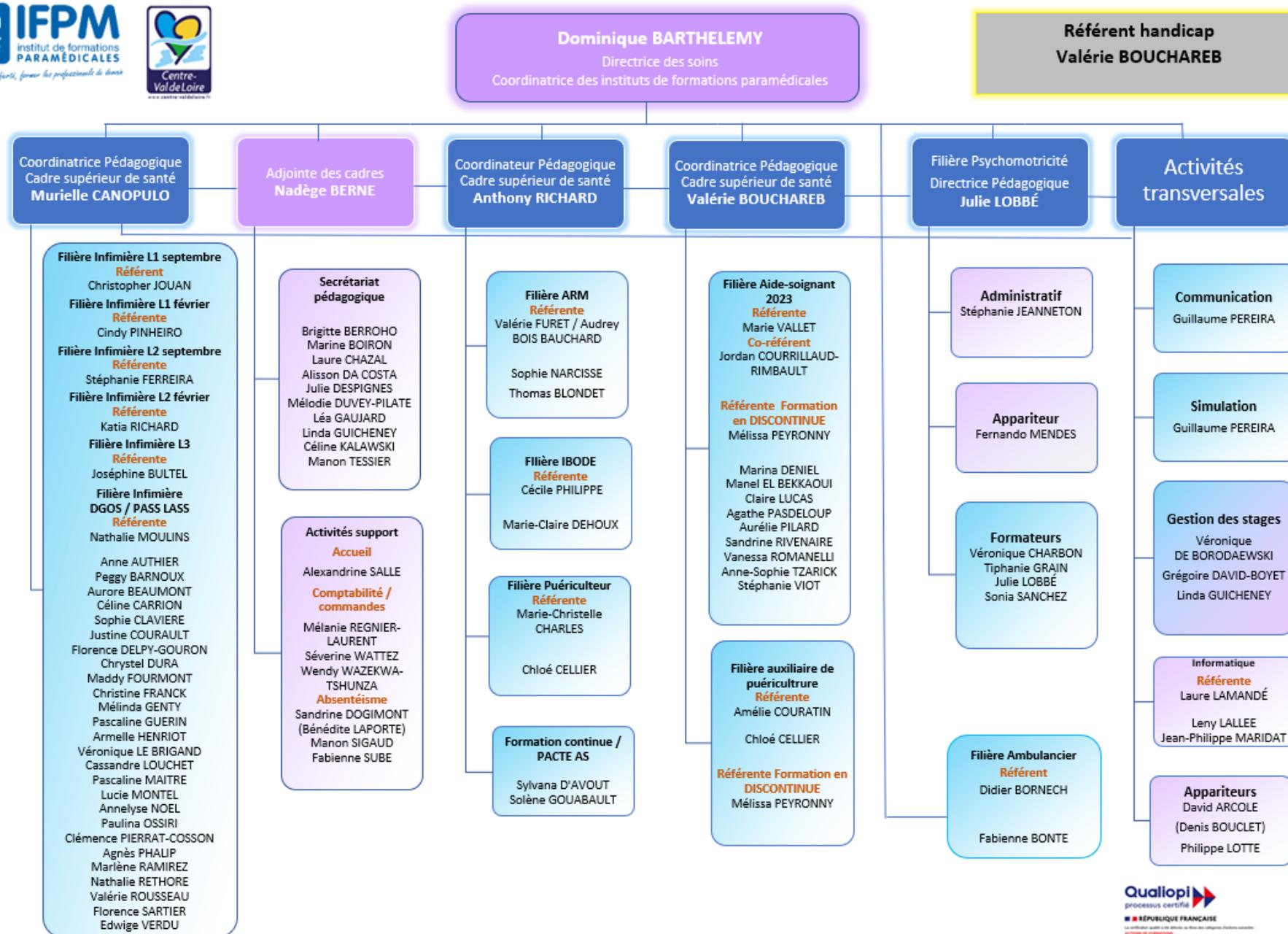
Le directeur des soins de l'institut assisté de trois cadres supérieurs de santé coordinateurs pédagogiques définit les grandes orientations pédagogiques budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations

diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogiques, administratives et techniques en l'accompagnant de façon dynamique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE est composée de professionnels de santé formateurs, est organisée en filière avec des référents de promotion et des référents d'unités d'enseignement ou de modules.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure en gestion avec les autres membres de l'équipe (formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'Institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficience et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE (support informatique, appariteur) assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.



LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

1. LE CADRE LEGISLATIF

1.1 LES TEXTES LEGISLATIFS

La formation des infirmiers de bloc opératoire s'effectue après l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier. Son statut d'infirmier spécialisé l'oblige à respecter la réglementation du corps infirmier.

TEXTES RELATIFS A LA FONCTION INFIRMIERE

Art R. 4311-1 à R. 4311-15 du Code de la Santé Publique sur les actes professionnels infirmiers,

Art R. 4312-1 à R. 4312-9 du code de la Santé Publique : code de déontologie des infirmiers.

TEXTES RELATIFS A LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

L'arrêté du 27 avril 2022 modifié par l'arrêté du 09 mai 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire précise que la formation conduisant au diplôme d'infirmier de bloc opératoire est obtenue par les voies suivantes :

- La formation initiale sou statut d'étudiant ou par apprentissage ;
- La formation professionnelle continue ;
- La validation partielle ou totale, des acquis de l'expérience.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est enregistré au niveau 7 (Master) du cadre national des certifications professionnelles.

1.2 LA DEFINITION DU METIER

L'infirmier de bloc opératoire est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en œuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluriprofessionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation. Il prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies.

1.3 LES COMPETENCES

L'ensemble de la formation vise à ce que chacun acquiert pour l'exercice de la fonction :

- **Bloc de compétences 1** : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- **Bloc de compétences 2** : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique.
- **Bloc de compétences 3** : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés.
- **Bloc de compétences 4** : Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés.
- **Bloc de compétences 5** : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

1.4 LA FORMATION

La formation est organisée en quatre semestres validés par l'obtention de 120 crédits européens, conformément au référentiel de formation. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel. Cette organisation vise à faciliter l'acquisition simultanée de connaissances et d'expériences cliniques et pratiques.

1.4.1. L'organisation de la formation

La formation comporte 2800 heures soit :

- 33 semaines d'enseignement théorique (1155 heures),
- 47 semaines de formation en milieu professionnel (1645 heures).

La formation se déroule du **lundi 11 septembre 2023 au vendredi 20 juin 2025** selon la planification en annexe. La participation aux enseignements théoriques et aux stages est obligatoire durant toute la formation.

Durant la formation, les étudiants bénéficieront de quatre semaines de congés (1 semaine par semestre).

Les agents publics et les salariés d'établissements privés reprennent temporairement leur activité chez leur employeur pour la période excédant les congés habituellement octroyés chez ce dernier.

1.4.2. La formation théorique

La formation au sein de l'institut comprend cinq blocs de compétences, divisés eux-mêmes en onze unités d'enseignements (UE). Les enseignements théoriques sont dispensés sous

7

différentes modalités pédagogiques, la présence des étudiants à l'ensemble des enseignements – qui peuvent être réalisés en présentiel ou en distanciel – est **obligatoire** :

- **Cours magistraux (CM)**

Le contenu est plutôt « théorique » et s'effectue en promotion complète. Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation.

- **En travaux dirigés (TD)**

Ce sont des temps d'enseignement en groupe à l'Institut de Formations Paramédicales d'Orléans. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience souvent basé sur des situations concrètes.

- **En travaux personnels guidés (TPG)**

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent par eux-mêmes certaines recherches. Un temps d'accompagnement est systématiquement organisé avec les formateurs et ce afin de pouvoir mener individuellement ou en groupe le TPG.

- **En e-Learning**

Ce sont des temps de travail inscrits sur le planning et qui peuvent être réalisés hors les murs de l'institut (cours d'anglais par exemple).

- **En ateliers cliniques**

Ce sont des enseignements réalisés en petits groupes. Ils permettent d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles par la mise en œuvre de soins en situations simulées pour permettre la construction de compétences.

- **En simulation clinique**

Ce sont des temps de formation réalisés à l'Institut de formation qui permettent aux étudiants de se confronter à des situations cliniques pour favoriser l'acquisition des compétences techniques et non techniques en évoluant dans l'univers d'un bloc opératoire fictif grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ces stratégies pédagogiques sont mises en œuvre par l'équipe de l'IFPM et par des intervenants extérieurs.

Les apprenants bénéficieront si besoin d'une formation recyclage AFGSU niveau 2 afin de disposer d'une attestation en cours de la validité lors de la présentation devant le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

Les enseignements théoriques et pratiques peuvent être mutualisés, y compris entre plusieurs sessions de formation de l'institut, avec d'autres établissements du même groupement, hors groupement, de la région ou en inter région (Institut de Formation des Professions de Santé de Tours), y compris avec d'autres formations en santé paramédicales ou médicales (faculté de médecine, Lycée Voltaire Diplôme de Technicien Supérieur Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique).

Les onze unités d'enseignements (UE) sont réparties sur l'ensemble de la formation comme suit :

| UE | S1 | S2 | S3 | S4 |
|---|----|----|----|----|
| UE Sciences infirmières et bloc opératoire | | | | |
| UE Sciences médico-chirurgicales | | | | |
| UE Techniques complexes d'assistance chirurgicale | | | | |
| UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire | | | | |
| UE Prévention et gestion des risques | | | | |
| UE Formation, tutorat et développement des compétences | | | | |
| UE Recherche | | | | |
| UE Langue vivante | | | | |
| UE Mémoire | | | | |
| UE Analyse de pratique professionnelles | | | | |
| UE optionnelle | | | | |
| UE stages | | | | |

Les cours peuvent avoir lieu sur différents sites :

- Le site IFPM Sud,
- Le site IFPM Nord,
- La salle Alsace,
- La faculté de Médecine d'Orléans (locaux Faculté de Droit).

1.4.3. Les stages cliniques

Les stages sont représentatifs des différentes situations professionnelles concourant à la formation des IBODE. L'équipe pédagogique apporte un suivi dans l'élaboration d'un cursus de stage cohérent vis-à-vis tant des objectifs des étudiants que du respect de la réglementation.

Sur l'ensemble de la formation, les stages permettent d'acquérir les 9 compétences et de valider les 5 blocs de compétences du référentiel de certification.

Le parcours, composé de 47 semaines de stage dont 4 semaines de stage recherche doit permettre d'aborder la chirurgie à tous les âges de la vie, la chirurgie conventionnelle et ambulatoire, la chirurgie endoscopique, la chirurgie en radiologie interventionnelle, la programmation opératoire, d'explorer les différents rôles de l'IBODE (assistant chirurgical, instrumentiste, circulant) dans les différents temps vasculaires, septiques, aseptiques et prothétiques, urgences, de découvrir les évolutions liées au développement des nouvelles technologies et notamment l'essor de la chirurgie robotique.

26 semaines de stage sont réalisées obligatoirement dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés suivants : Hygiène, Stérilisation, Radiologie interventionnelle, Endoscopie, Chirurgie ostéo articulaire conventionnelle et ambulatoire, Chirurgie viscérale et vasculaire conventionnelle et ambulatoire (un minimum de 8 semaines est réalisé dans les deux derniers secteurs). 6 semaines de stage permettent d'appréhender les actes et activités en lien avec la compétence 3 dans la spécialité choisie par l'étudiant.

Les 17 semaines de stages restantes sont réalisées dans des lieux choisis en concertation avec l'équipe pédagogique, en fonction du projet professionnel de l'étudiant, de ses expériences, du travail de mémoire réalisé, des compétences restant à développer et du projet pédagogique de l'institut. Le dernier stage est réalisé chez l'employeur le cas échéant.

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine.

Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage.

Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement.

L'étudiant suit son parcours de formation et le développement de ses compétences grâce au portfolio, un document à sa disposition qui lui permet de :

- Analyser sa pratique,
- Faire le lien entre la formation théorique et pratique sur le terrain,
- Suivre sa progression au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Au cours de l'année, l'étudiant bénéficie au moins d'une visite de stage par un formateur de l'institut.

Dans chaque stage, les professionnels du lieu de stage proposent la validation totale ou partielle des compétences et renseignent la feuille d'évaluation par une argumentation précise et factuelle.

L'évaluation de l'étudiant prendra en compte son niveau de formation (semestre d'études, enseignements théoriques reçus, acquisitions antérieures...), sa progression et ses acquis. La feuille d'évaluation permet de mesurer la progression de l'étudiant et son degré d'acquisition des compétences à partir des critères et indicateurs en référence au référentiel de compétences.

1.4.4. Les évaluations

Les enseignements des semestres 1 et 2 donnent lieu à deux sessions d'évaluations.

Le tableau ci-dessous présente les dates et modalités des évaluations des unités d'enseignements pour l'année 2023-2024.

| UE | Modalité d'évaluation | Date D'évaluation | Date de rattrapage |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| SEMESTRE 1 | | | |
| UE SCIENCES INFIRMIERES ET BLOC OPERATOIRE | Travail individuel ORAL d'analyse d'une situation clinique à partir d'un recueil de donnée réalisé en stage et présentation du projet de soin. 20 minutes | 01/12/2023 | 04/03/2024 09h00- 12h |
| UE SCIENCES MEDICO-CHIRURGICALES | Etude d'un cas clinique et QCM /QROC 2h | 22/12/2023 09h-11h | 06/05/2024 09h- 11h |
| UE COORDINATION DES ACTIVITES DE SOINS LIEES AUX PROCESSUS PERI-OPERATOIRE, PRE, PER ET POST-OPERATOIRE | Travail oral d'analyse d'une situation de programmation opératoire. 15 minutes de présentation devant jury. | 02/02/2024 | 13/05/2024 09h-12h |
| UE PREVENTION DES RISQUES | QCM QROC Etude de situation (2 heures) | 24/11/2023 09h-11h | 15/04/2024 09h-11h |
| SEMESTRE 2 | | | |
| UE SCIENCES INFIRMIERES ET BLOC OPERATOIRE | Etude d'un cas clinique épreuve individuelle écrite. | Date de retour 24/05/2024 12h | Date de retour 10/07/2024 12h |
| UE SCIENCES MEDICO-CHIRURGICALES | Etude d'un cas clinique et QROC/QCM 3 h | 07/06/2024 09h-12h | 10/07/2024 9h-12h |
| UE COORDINATION DES ACTIVITES DE SOINS LIEES AUX PROCESSUS PERI-OPERATOIRE, PRE, PER ET POST-OPERATOIRE | QCM / QROC/Analyse de situation 2h | 21/06/2024 09h-11h | 09/07/2024 09h-11h |
| UE PREVENTIOIN ET GESTION DES RISQUES | Etude d'un cas clinique épreuve individuelle écrite. | Date de retour 24/05/2024 12h | Date de retour 10/07/2024 12h |
| UE RECHERCHE | Rédaction d'une fiche de projet de recherche. | Date de retour 31/05/2024 12h | Date de retour 12/07/2024 12h |
| UE ANALYSE PRATIQUE PROFESSIONNELLE | Epreuve Individuelle écrite d'une situation clinique comportant une situation éthique. | 28/06/2024 09h-11h30 | 10/07/2024 A partir de 14h |
| UE OPTIONNELLE | Epreuve orale de groupe 20 minutes | 31/05/2024 14h-17h | 09/07/2024 A partir de 14h |

L'UE anglais est évalué en continue via la plateforme pédagogique.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont

11

admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé la ou les unités d'enseignements du bloc de compétences concerné. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

1.4.5. L'équipe pédagogique

Sous la direction de la directrice de l'institut de formations paramédicales, assistée d'un coordonnateur pédagogique, le projet de formation est conduit par une équipe de formateurs dont le référent de la filière infirmier de bloc opératoire. L'équipe pédagogique assure l'accueil et le suivi des étudiants. Elle est constituée de Madame Cécile PHILIPPE, référente de la filière IBODE et de Mesdames Silvana D'AVOUT et Marie-Claire DEHOUX. Les coordonnées de l'équipe pédagogique sont consultables en annexe.

1.4.6. Les stratégies pédagogiques

Le suivi pédagogique

La mise en place d'un suivi pédagogique réalisé en petits groupes ou de manière individuelle, vise à individualiser le parcours de formation et mesurer la progression, la prise d'initiative et d'anticipation de chaque étudiant. C'est un temps fort de la formation qui favorise la construction professionnelle et identitaire de l'étudiant. Ces temps au nombre de trois par année de formation, seront répartis sur le temps de formation.

La préparation et l'exploitation de stage

Avant le départ en stage, un temps de préparation est systématiquement planifié, il permet de travailler les objectifs de stage, d'appréhender les spécialités.

A chaque retour de stage, un temps de réflexion est prévu avec l'ensemble de la promotion sur des thématiques choisies par l'équipe pédagogique. Ce temps est suivi d'analyses de pratiques professionnelles (APP) réalisées en groupe de suivi pédagogique avec la méthode GEASE (Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Educatives). L'analyse de pratique est un outil permettant d'« ANALYSER (à présent) pour COMPRENDRE (du passé) afin de DISCERNER pour DECIDER puis AGIR (dans l'à-venir) et qui vise la professionnalisation par la construction de COMPETENCES (*Patrick ROBO, « Savoir analyser sa pratique professionnelle » juin 2006*).

1.4.7. Les instances

Dans chaque institut de formation, (arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : article 1er), sont constituées une instance compétente pour les orientations générales de l'institut et trois sections. Le détail des instances est précisé en annexe :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants,
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires,
- Une section relative à la vie étudiante.

1.5 LE DIPLOME D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens correspondant à la validation des compétences des unités d'enseignements et des stages. La maquette de formation est présentée en annexe.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des cinq blocs de compétences, dont les 73 crédits liés aux unités d'enseignement et les 47 crédits liés à la formation en milieu professionnel.

L'organisation des épreuves d'évaluation et des jurys semestriels est présentée à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut au début de l'année universitaire et les étudiants en sont informés.

La validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits est attestée par le jury semestriel présidée par le directeur de l'institut et composée :

- Du président de l'université ou son représentant ;
- Du conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical ;
- Du responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ;
- D'un ou de plusieurs formateurs référents des étudiants infirmiers de bloc opératoire ;
- D'un ou de plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Pour les crédits européens acquis en stage, le responsable pédagogique et le formateur de l'institut, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prennent connaissance des indications portées sur le support d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel (présenté en annexe) pour proposer l'attribution des crédits européens au jury semestriel.

Dans le cas où l'acquisition des compétences en milieu professionnel est insuffisante pour l'attribution des crédits européens nécessaires, un complément de stages est défini par le jury semestriel. Le stage complémentaire est programmé durant la période estivale universitaire. Dans ce cas, il se substitue en tout ou partie à la reprise de l'activité chez l'employeur le cas échéant.

Pour l'année 2023-2024, les jurys semestriels se tiendront :

Pour le semestre 1 : le 21/02/2024 à 14H00 avec un affichage le 23/02/2024 à 14h00.

Pour le semestre 2 : le 03/07/2024 à 14H00 avec un affichage 05/07/2024 à 14h00.

Jury de rattrapage : le 28/08/2024 à 14H00 avec un affichage le 28/08/2024 à 17h00.

Le passage du deuxième semestre au troisième semestre s'effectue par la validation de toutes les unités d'enseignement des semestres 1 et 2. Les étudiants n'ayant pas validé ces unités d'enseignement voient leur situation examinée par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Le directeur de l'institut, après avis de cette section, peut autoriser l'étudiant à s'inscrire une deuxième fois pour suivre les enseignements des unités d'enseignement non validées.

Dans ce cadre, il bénéficie à nouveau de deux sessions d'évaluations pour les enseignements semestriels.

Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'institut, la durée de la formation ne peut dépasser trois années universitaires consécutives.

ANNEXES

Annexe 1 : Les activités détaillées de l'infirmier de bloc opératoire

1. Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

- Accueil et suivi de la personne et de son entourage en zone peropératoire
- Contrôle de la préparation et mise en condition de la personne soignée à l'acte opératoire ou interventionnel
- Préparation de l'environnement opératoire
- Réalisation des soins à la personne en zone opératoire ou interventionnelle
- Activités de circulant(e) en bloc opératoire
- Activités d'instrumentiste en salle d'opération
- Observation et suivi de la personne pendant et en post-immédiat de l'intervention
- Coordination des activités pendant la réalisation du geste opératoire
- Gestion des risques encourus par la personne
- Gestion des risques liés à la criticité de l'intervention
- Suivi, soin et gestion de la plaie chirurgicale en post-opératoire immédiat

2. Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

- Mise en posture chirurgicale au regard de la voie d'abord
- Aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte
- Aide à la réalisation d'une aspiration
- Aide à la réalisation d'une hémostase
- Aide aux sutures des organes et des vaisseaux sous la direction de l'opérateur
- Aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction au bloc opératoire
- Aide à la pose d'un dispositif médical implantable (DMI)
- Injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère
- Fermeture sous cutanée et cutanée
- Mise en place et fixation des drains sus aponévrotiques
-

3. Organisation et coordination des activités de soins liées au processus peropératoire

- Traitement des informations apportées par les outils numériques et les nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision
- Rédaction de procédures d'organisation et de réalisation des activités de soins
- Organisation de soins et d'activités
- Coordination des activités avec les autres unités
- Transmission d'informations

4. Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et associés

-
- Approvisionnement et gestion des réserves
- Contrôle de l'instrumentation
- Contrôle de l'opérationnalité des équipements

5. Elaboration et mise en œuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et associés

- Conception de mesures visant à maîtriser les risques
- Contrôle de la qualité et des mesures prises par l'équipe dans le domaine de la gestion des risques
- Gestion des risques liés à l'hygiène
- Gestion des risques auxquels le personnel est exposé
- Contrôle de la traçabilité

6. Mise en œuvre et contrôle de mesures d'hygiène dans les secteurs interventionnels et associés

- Elaboration et vérification des procédures d'hygiène et de leur mise en application
- Mise en œuvre et contrôle des mesures concernant l'hygiène des personnes au sein du bloc opératoire
- Mise en œuvre et contrôle des mesures concernant l'hygiène du patient
- Mise en œuvre et contrôle des mesures concernant l'hygiène de l'environnement opératoire et l'application de l'asepsie progressive
- Contrôle des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux
- Contrôle des opérations de tri, conditionnement et évacuation des déchets et des dispositifs médicaux utilisés

7. Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et associés

- Accueil des stagiaires ou de nouveau personnel
- Encadrement d'équipes pluriprofessionnelles
- Formation dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- Evaluation des acquis des apprenants et de l'atteinte des objectifs

8. Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

- Réalisation d'études et de recherches dans le cadre d'évaluation de pratiques ou de matériel
- Constitution d'une base d'information sur les connaissances professionnelles en relation avec l'évolution des techniques chirurgicales, des technologies, et de la réglementation
- Recherches bibliographiques dans les domaines du soin et de la santé
- Rédaction et présentation de travaux
- Actualisation des connaissances
- Conduite de démarches d'évaluation des pratiques professionnelles
- Proposition d'actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences.

Annexe 2 : Mise en relation des blocs, des activités et des compétences

| Blocs de compétences | Activités | Compétences |
|--|---|--|
| Bloc 1 -Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique | 1. - Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique | 1 - Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique 2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques |
| Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique | 2. - Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique | 3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne |
| Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés | 3. - Organisation et coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire | 4. - Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire |
| | 4. - Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et secteurs associés | |
| | 5. - Elaboration et mise en œuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés | 5. - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés |
| | 6. - Mise en œuvre et contrôle de mesures d'hygiène en bloc opératoire dans les secteurs interventionnels et dans les secteurs associés | 6. - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés |
| Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés | 7. - Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et secteurs associés | 7. - Former et informer les professionnels et les apprenants |
| Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques | 8. - Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques | 8. - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques |
| | | 9. - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires |

Annexe 3 : Planification de formation IBODE 2022-2023



PLANIFICATION FORMATION IBODE

PRE RENTREE VENDREDI 23 JUIN 14H - 16H

| Année | 2023 | | | | | | | | | | | | | | | | | 2024 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|------------|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----------|----|----|----|-----|----------|----|------------|----|----|---------|-----|-----|-----|-----|---------|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|----|-----|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|--|--|-----|--|--|--|--|
| Mois | SEPTEMBRE | | | | | OCTOBRE | | | | | NOVEMBRE | | | | | DECEMBRE | | | | | JANVIER | | | | | FEVRIER | | | | | MARS | | | | | AVRIL | | | | | MAI | | | | | JUN | | | | |
| Semestre | SEMESTRE 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | SEMESTRE 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Semaine de formation | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | | | | | | | | |
| N°Semaine | 37 | 37 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | | | | | | | | |
| Lundi | 11 | 18 | 25 | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 | 6 | 13 | 20 | 27 | 4 | 11 | 18 | 25 | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | 5 | 12 | 19 | 26 | 4 | 11 | 18 | 25 | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | 6 | 13 | 20 | 27 | 3 | 10 | 17 | 24 | | | | | | | | |
| Semaine cours/stage | C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | S1 | S2 | S3 | S4 | S5 | C6 | C7 | C8 | C9 | C10 | V | S6 | S7 | S8 | S9 | C11 | C12 | C13 | C14 | C15 | C16 | S10 | S11 | S12 | S13 | S14 | C17 | C18 | V | C19 | C20 | C21 | C22 | C23 | C24 | C25 | C26 | | | | | | | | |

| Année | 2024 | | | | | | | | | | | | | | | | | 2025 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|------------|-----|-----|-----|-----|---------|-----|-----|-----|-----|----------|-----|-----|-----|-----|----------|----|------------|-----|-----|---------|-----|-----|-----|-----|---------|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|----|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|--|--|-----|--|--|--|--|
| Mois | SEPTEMBRE | | | | | OCTOBRE | | | | | NOVEMBRE | | | | | DECEMBRE | | | | | JANVIER | | | | | FEVRIER | | | | | MARS | | | | | AVRIL | | | | | MAI | | | | | JUN | | | | |
| Semestre | SEMESTRE 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | SEMESTRE 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Semaine de formation | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 53 | 54 | 55 | 56 | 57 | 58 | 59 | 60 | 61 | 62 | 63 | 64 | 65 | 66 | 67 | 68 | 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | | | | | | | | |
| N°Semaine | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | | | | | | | | |
| Lundi | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 | 7 | 14 | 21 | 28 | 4 | 11 | 18 | 25 | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 | 6 | 13 | 20 | 27 | 3 | 10 | 17 | 24 | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 | 7 | 14 | 21 | 28 | 5 | 12 | 19 | 26 | 2 | 9 | 16 | | | | | | | | |
| Semaine cours/stage | C27 | C28 | S15 | S16 | S17 | S18 | S19 | S20 | C29 | S21 | S22 | S23 | S24 | S25 | S26 | C30 | V | C31 | S27 | S28 | S29 | S30 | S31 | S32 | S33 | S34 | S35 | S36 | C32 | S37 | S38 | S39 | S40 | S41 | V | S42 | S43 | S44 | S45 | S46 | S47 | C33 | | | | | | | | |

Annexe 4 : Répartition des ECTS sur l'ensemble de la formation

| | | | S1 | | S2 | | S3 | | S4 | | Total ECTS |
|--|---|---|------|--|------|--|------|--|------|--|------------|
| Blocs de compétences | Compétences | Unités d'enseignement | ECTS | | ECTS | | ECTS | | ECTS | | |
| Bloc 1 - Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique | 1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique | UE Sciences infirmières et bloc opératoire | 2 | | 3 | | | | | | 5 |
| | 2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques | UE Sciences médico-chirurgicales | 7 | | 6 | | 3 | | | | 16 |
| Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique | 3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne | UE Techniques complexes d'assistance chirurgicale | | | | | 4 | | 3 | | 7 |
| Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés | 4 - Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire | UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire | 3 | | 2 | | | | | | 5 |
| | 5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés | UE Prévention et gestion des risques | 4 | | 3 | | | | | | 7 |
| | 6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés | | 4 | | 3 | | | | | | 7 |
| Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés | 7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation | UE Formation, tutorat et développement des compétences | | | | | 3 | | | | 3 |

| Maquette de formation IBODE, proposition de positionnement et répartition ECTS dans les semestres : | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|------|---|------|--|------|---|------------|
| | | | S1 | | S2 | | S3 | | S4 | | Total ECTS |
| Blocs de compétences | Compétences | Unités d'enseignement | ECTS | | ECTS | | ECTS | | ECTS | | |
| Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques | 8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques | UE Recherche | | | 4 | | 4 | | | | 8 |
| | | UE Langue vivante | 1 | | 1 | | 1 | | 1 | | 4 |
| | | UE Mémoire | | | | | | | 6 | | 6 |
| | | 9 – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires | UE Analyse de pratique professionnelles | | | 2 | | | | 2 | |
| | | UE optionnelle | | | 1 | | | | | | 1 |
| | | | 21 | | 25 | | 15 | | 12 | | 73 |
| Enseignements cliniques (stages) | | | 14 | | | | 33 | | | | 47 |
| Total ECTS | | | | | | | 60 | | | | 120 |

Annexe 5 : Evaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel

ARRETE NOR : SSAH2210713A- ANNEXE V

EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Nom et prénom de l'apprenant :

Ecole

Date d'entrée en formation :

Période en milieu professionnel :

Lieu :

Dates :

Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :

Nom, prénom du tuteur et fonction :

*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Employeur :



Page 1 sur 9

EVALUATION : MODE D'EMPLOI

Ce document est à renseigner pour chaque période en milieu professionnel.

L'évaluation permet **d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant** au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est **réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant** et, le cas échéant, avec le formateur référent.

Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'apprenant
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
- L'observation des activités réalisées par l'apprenant
- La description des situations par l'apprenant
- L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
- L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des **critères d'évaluation**.

Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur doit cocher une case : 0 (= non acquis) / 1 (= en cours d'acquisition) / 2 (= acquis) / 3 (= maîtrisé).

La somme des points est reportée dans la colonne résultat.

Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le total.

Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables multiplié par 3.

APPRÉCIATION DE L'APPRENANT PAR LE TUTEUR

Etablie par (nom et prénom du tuteur) :

| Appréciation |
|---------------------|
| Points Positifs |
| Axes d'amélioration |

ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par le tuteur)

Pour chaque élément de compétence, vous devez cocher une case (en vous appuyant sur les critères d'évaluation) ::

0 (= non acquis) / 1 (= en cours d'acquisition) / 2 (= acquis) / 3 (= maîtrisé)

| Bloc de compétences | Compétences | Critères d'évaluation | Résultat |
|--|--|--|--|
| <p>Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p> | <p>1. Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer, conseiller les personnes bénéficiant d'une intervention et leur entourage en utilisant des techniques de communication adaptées à la situation d'intervention ➤ Identifier et analyser les besoins spécifiques de la personne opérée et de ses proches ➤ Elaborer une démarche de soin adaptée à la situation d'une personne opérée ➤ Planifier et mettre en œuvre des soins infirmiers adaptés à la personne opérée, à ses besoins et au contexte interventionnel en assurant la continuité des soins | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qualité du recueil des informations liées à la personne, à l'intervention <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'identification des risques liés aux caractéristiques de la personne et de l'intervention <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 Pertinence et cohérence de la démarche de soin <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Qualité de l'information et du conseil apportés à la personne et son entourage éventuel <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Adaptation du mode de prise en charge en fonction de la nature de l'intervention et des modalités anesthésiques prévues <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
| | <p>2. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer la conformité et maintenir l'opérationnalité des dispositifs médicaux et de la salle d'opération ➤ Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d'infirmier circulant selon le type et les modalités d'intervention ➤ Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d'infirmier instrumentiste selon le type et les modalités d'intervention ➤ Analyser le déroulement opératoire, identifier les risques, anticiper les étapes de l'intervention et mettre en œuvre les modifications nécessaires pendant la durée de l'intervention ➤ Identifier et mettre en œuvre les outils numériques ou nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision, analyser et prendre en compte les informations apportées par ces outils. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérationnalité de l'environnement <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence dans la mise à disposition des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et des produits pharmaceutiques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Préparation de la personne opérée au geste opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Mise en œuvre efficiente du rôle de circulant <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Mise en œuvre efficiente du rôle d'instrumentiste <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence et conformité de l'utilisation des outils numériques et des nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence dans l'adaptation aux situations imprévues ou d'urgence | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |

| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les situations imprévues dont les situations d'urgence et adapter sa pratique. ➤ Anticiper et mettre en œuvre les actions liées à la fin de l'intervention jusqu'à la prise en charge de la personne en salle de surveillance post-interventionnelle ➤ Organiser la prise en charge des prélèvements en per opératoire et en assurer l'acheminement et la traçabilité | <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité dans la gestion des dispositifs médicaux (textiles, instruments, ...) <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité dans la gestion des prélèvements <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | |
|--|---|--|--|
| Bloc de compétences | Compétences | Critères d'évaluation | Résultat |
| <p>Bloc 2 : – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p> | <p>3. Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir et réaliser la mise en position chirurgicale au regard de la voie d'abord définie par le chirurgien ➤ Identifier les anomalies liées à la posture chirurgicale de la personne et mettre en œuvre des mesures correctives ➤ Réaliser la mise en place et la fixation des drains sus-aponévrotiques et évaluer leur fonctionnalité ➤ Choisir et réaliser la technique de fermeture sous cutanée et cutanée adaptée à l'intervention et à la personne conformément aux prescriptions de l'opérateur ➤ Identifier les instruments nécessaires à la mise en place et au maintien de l'exposition du champ opératoire ➤ Anticiper le geste opératoire du chirurgien pour favoriser l'exposition ➤ Identifier les anomalies liées à l'exposition et mettre en œuvre des actions correctives conformément aux besoins de l'opérateur ➤ Mettre en œuvre les techniques d'aspiration ➤ Mettre en œuvre les techniques de l'hémostase ➤ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la suture des organes et des vaisseaux, ➤ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conformité de la mise en position chirurgicale de la personne au regard de la voie d'abord <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de la mise en place des drains sus-aponévrotiques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de la fermeture de la plaie opératoire sous cutanée et cutanée <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à l'exposition du champ opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à l'aspiration du site opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à l'hémostase <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide aux sutures des organes et des vaisseaux <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à la pose d'un dispositif médical implantable <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'injection d'un produit dans un viscère, une cavité, une artère <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité des mesures de prévention des risques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |

5

| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la pose d'un dispositif médical implantable. ➤ Réaliser l'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité ou une artère ➤ Appliquer les mesures de prévention des risques, identifier toute non-conformité et mettre en œuvre les mesures correctives | | |
|--|--|--|---|
| Bloc de compétences | Compétences | Critères d'évaluation | Résultat |
| <p>Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p> | <p>4.Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier et répartir les différents rôles et missions de l'infirmier de bloc opératoire ➤ Prévoir l'organisation de son travail en fonction du rôle exercé ➤ Organiser et coordonner les activités de soins dans les salles d'intervention au sein d'une équipe pluri-professionnelle, en tenant compte des compétences des professionnels ➤ Organiser et coordonner les activités en lien avec les partenaires intervenants internes ou externes ➤ Organiser et coordonner la continuité du programme opératoire ➤ Développer le travail en coopération entre les différents acteurs ➤ Apporter une expertise professionnelle en service de stérilisation ➤ Prioriser les actions en fonction des situations et des urgences ➤ Anticiper et gérer des flux de stockage des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques ➤ Analyser l'opérationnalité, la fiabilité et la qualité d'un dispositif médical ou d'un équipement | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des différents rôles de l'infirmier de bloc opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Identification et prise en compte du rôle des différents professionnels intervenant dans les secteurs interventionnels et secteurs associés en fonction de la situation <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Cohérence de l'organisation des activités en salle d'intervention <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Cohérence de l'organisation du programme opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Efficacité des partenariats internes et externes et de la coopération entre les différents acteurs <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Gestion des stocks des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |

| | | | |
|---------------------|---|---|--|
| | <p>5. Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les risques liés à l'environnement, aux processus interventionnels et aux personnes ➤ Identifier les risques professionnels liés à l'activité ➤ Identifier toute non-conformité, ➤ Analyser les risques a priori, a posteriori et les points critiques ➤ Evaluer le degré de gravité des risques ou non-conformités et analyser leurs causes ➤ Déterminer et mettre en œuvre des mesures correctives ➤ Evaluer l'impact des mesures correctives ➤ Concevoir des mesures visant à maîtriser les risques ➤ Mettre en œuvre le signalement et la traçabilité des activités, des non-conformités, des événements indésirables et des actions correctives ➤ Mettre en œuvre les règles de vigilances sanitaires | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification et gestion des situations à risques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Identification et gestion des événements indésirables <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'environnement opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'analyse des risques liés à l'intervention <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité des dispositifs médicaux et des dispositifs médicaux stériles spécifiques aux situations d'intervention <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Mise en œuvre d'une gestion documentaire lié à la gestion des risques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'analyse des risques professionnels <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Mise en œuvre des veilles sanitaires <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
| | <p>6. Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apporter des conseils en matière d'application des protocoles d'hygiène et de stérilisation ➤ Contribuer à concevoir des protocoles d'hygiène ➤ Identifier les écarts entre les pratiques, les recommandations et la réglementation, dans le champ de l'hygiène ➤ Analyser les causes des écarts constatés ➤ Proposer et mettre en œuvre des mesures correctives ➤ S'assurer de la mise en œuvre et faire respecter les recommandations et la réglementation en matière de règles d'hygiène et d'asepsie | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification et gestion des situations à risque infectieux <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Mise en œuvre de l'asepsie progressive au bloc opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Mise en œuvre du principe de la marche en avant dans la prise en charge des dispositifs médicaux stériles <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Mise en conformité de l'environnement dans les secteurs interventionnels et secteurs associés <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité des dispositifs médicaux stériles <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité des comportements humains au bloc opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'analyse des risques professionnels infectieux <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | |
| Bloc de compétences | Compétences | Critères d'évaluation | Résultat |

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences .</i></p> | <p>7. Former et informer les professionnels et les apprenants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser l'accueil et l'information d'un apprenant ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure ➤ Evaluer le niveau initial de connaissance et compétence de l'apprenant ➤ Identifier, organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les apprenants ➤ Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux apprenants par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique ➤ Animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels ou futurs professionnels ➤ Evaluer les connaissances et les savoir-faire acquis par les apprenants en lien avec les objectifs ➤ Communiquer sur sa profession en vue de valoriser son activité | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence des informations prises en compte <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence des actions conduites <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Cohérence des actions conduites <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
| <p>Bloc de compétences</p> | <p>Compétences</p> | <p>Critères d'évaluation</p> | <p>Résultat</p> |
| <p>Bloc 5 : - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas</i></p> | <p>8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec l'exercice en bloc opératoire ➤ Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires internationales ➤ Identifier les évolutions scientifiques, techniques et réglementaires ➤ Identifier une problématique et formuler un questionnement ➤ Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet des études et les mettre en œuvre ➤ Confronter les résultats des études à la pratique professionnelle ➤ Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de leur communication | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de la recherche d'informations <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de la méthode de recherche ou d'étude <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'interprétation des données recueillies <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Qualité de la production <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |

| | | | |
|---|--|---|---|
| <p><i>évaluer le bloc de compétences.</i></p> | <p>9. Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle ➤ Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des normes professionnelles, de la déontologie et de l'éthique ➤ Argumenter ses choix de pratiques professionnelles ➤ Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels ➤ Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique. ➤ Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer ➤ Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'analyse critique d'une pratique professionnelle au regard de : <ul style="list-style-type: none"> La réglementation Les bonnes pratiques La déontologie L'éthique L'évolution des sciences et techniques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de la démarche de développement professionnel continu <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
|---|--|---|---|

| | | |
|----------------------|----------------------------|-----------------------|
| Nom du tuteur : | Fonction du tuteur : | Signature du tuteur : |
| Date et cachet | | |
| Nom de l'apprenant : | Signature de l'apprenant : | |

Annexe 6 : Fiche mémo : qui contacter ?

| ACCUEIL GENERAL IFPM NORD 02 38 78 00 00 | | | |
|--|---|--|---|
| QUI CONTACTER | POUR QUELLE RAISON | A QUEL NUMERO | A QUELLE ADRESSE MAIL |
| <p>Cécile PHILIPPE COORDINATRICE de la filière</p> <p>Marie-Claire DEHOUX FORMATRICE de la Filière IBODE</p> | <p>Tous problèmes ou renseignements relatifs aux enseignements théoriques et cliniques lieu de cours, Lieu de stage, demande d'absence, absence...</p> | 02 38 78 00 02 | <p>cecile.gourdet@ifpm45.fr</p> <p>marie-claire.dehoux@ifpm45.fr</p> |
| Wendy WAZEKWA-TSHUNZA | Le financement de votre formation | 02 38 78 00 04 | comptabilite@ifpm45.fr |
| Laure CHAZAL | Gestion administrative de votre dossier Attestation d'assurance, Modification d'adresse | 02 38 78 97 10 | secretariat.ibode@ifpm45.fr |
| Sandrine DOGIMONT Manon SIGAUD | Gestion des absences , Déclaration d'accident du travail (trajet, AES) | 02 38 78 05 81 | absenteisme@ifpm45.fr |
| Appariteur | Signaler une absence, un retard, un problème technique Sur l'IFPM sud | Contacter Mr ARCOLE 02 38 69 77 74 | |

Annexe 7 : Détail des instances

Dans chaque institut de formation, (arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : article 1^{er}), sont constituées d' une instance compétente pour les orientations générales de l'institut et trois sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants,
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires,
- Une section relative à la vie étudiante.

L'instance compétente pour les orientations générales de l'institut est présidée par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant. Elle se réunit au moins une fois par an, après convocation par la directrice de l'institut de formation, qui recueille préalablement l'accord du président.

L'instance compétente pour les orientations générales de l'institut émet un avis sur les sujets suivants :

- Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements,
- Les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels,
- La mutualisation des moyens avec d'autres instituts,
- L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique,
- Le rapport annuel d'activité pédagogique dont le contenu est défini en annexe VI du présent arrêté,
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- Les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante,
- La cartographie des stages,
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Elle valide :

- Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants,
- Le règlement intérieur dont le contenu minimum est défini en annexe V du présent arrêté ainsi que tout avenant à celui-ci,
- La certification de l'institut si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants est constituée par arrêté du directeur général de l'ARS et présidée par la directrice de l'institut de formation ou son représentant.

La section rend, sans préjudice des dispositions spécifiques prévues dans les arrêtés visés par le présent texte, des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Etudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge,
- Demandes de redoublement formulées par les étudiants,
- Demandes d'une période de césure formulées par les étudiants,

- Tout étudiant sollicitant une interruption de formation et devant être présenté devant cette section, quel qu'en soit le motif, le sera avant l'obtention de cette interruption,
- Lorsque l'étudiant a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, le directeur de l'institut de formation, en accord avec le responsable du lieu de stage, et le cas échéant la direction des soins, peut décider de la suspension du stage de l'étudiant, dans l'attente de l'examen de sa situation par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Cette section doit se réunir, au maximum, dans un délai d'un mois à compter de la survenue des faits.

Lorsque la section se réunit, en cas de suspension ou non, elle peut proposer une des possibilités suivantes :

- Soit alerter l'étudiant sur sa situation en lui fournissant des conseils pédagogiques pour y remédier ou proposer un complément de formation théorique et/ ou pratique selon des modalités fixées par la section
- Soit exclure l'étudiant de l'institut de façon temporaire, pour une durée maximale d'un an, ou de façon définitive.

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, constituée par arrêté du directeur général de l'ARS, prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires (arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux de formation paramédicaux) :

- « Art. 21.-Avant toute présentation devant la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, l'étudiant est reçu en entretien par le directeur à sa demande, ou à la demande du directeur, d'un membre de l'équipe pédagogique ou d'encadrement en stage. L'entretien se déroule en présence de l'étudiant qui peut se faire assister d'une personne de son choix et de tout autre professionnel que le directeur juge utile. Au terme de cet entretien, le directeur détermine l'opportunité d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires. Lorsqu'il est jugé de l'opportunité d'une présentation devant la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, le directeur de l'institut de formation saisit la section par une lettre adressée à ses membres, ainsi qu'à l'étudiant, précisant les motivations de présentation de l'étudiant. Ce document mentionne le nom, l'adresse et la qualité de la personne faisant l'objet des poursuites ainsi que les faits qui leur sont reprochés. Il est accompagné de toutes pièces justificatives. L'étudiant reçoit communication de son dossier à la date de saisine de la section. Le délai entre la saisine de la section et la tenue de la section est de minimum quinze jours calendaires.
- « Art. 22.-La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.
- « Art. 23.-Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est tiré au sort, parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.
- « Art. 24.-La liste des membres de la section ainsi que les modalités de leur désignation sont fixées en annexe IV du présent arrêté. Les représentants des étudiants et des formateurs permanents sont tirés au sort, à l'issue des élections et en présence des élus étudiants et des formateurs permanents parmi ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.[...]

- « Art. 26.-En cas d'urgence, le directeur de l'institut de formation peut suspendre la formation de l'étudiant en attendant sa comparution devant la section. Lorsque l'étudiant est en stage, la suspension du stage est décidée par le directeur de l'institut de formation, en accord avec le responsable du lieu de stage, et le cas échéant la direction des soins, dans l'attente de l'examen de sa situation par la présente section. Celle-ci doit se réunir dans un délai maximum d'un mois à compter de la survenue des faits. La suspension est notifiée par écrit à l'étudiant.
- « Art. 27.-Au jour fixé pour la séance, le directeur, ou son représentant, présente la situation de l'étudiant puis se retire. L'étudiant présente devant la section des observations écrites ou orales. Il peut être assisté d'une personne de son choix.

Dans le cas où l'étudiant est dans l'impossibilité d'être présent, ou s'il n'a pas communiqué d'observations écrites, la section examine sa situation. Toutefois, la section peut décider à la majorité des membres présents de renvoyer à la demande de l'étudiant l'examen de sa situation à une nouvelle réunion. Un tel report n'est possible qu'une seule fois. Des témoins peuvent être entendus à la demande de l'étudiant, du président de la section, ou de la majorité des membres de la section.

- « Art. 28.-A l'issue des débats, la section peut décider d'une des sanctions suivantes
 - avertissement,
 - blâme,
 - exclusion temporaire de l'étudiant de l'institut pour une durée maximale d'un an,
 - exclusion de l'étudiant de la formation pour une durée maximale de cinq ans.

La coordination et l'information entre l'instance et les trois sections sont assurées par le directeur de l'institut de formation.

